



Procès-verbal

Bureau Directeur du 25 et 26 mai 2012

Présents : BETTENFELD Jacques, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, BANA Philippe, JACQUET Michel

Invités : BAUDE Pascal, PERRUCHET Claude, ANSQUER Monique, LIENARD Christian.

Excusés : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, SCARSI Claude.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h à l'Hôtel Campanile Perrache à Lyon.

Le Bureau Directeur approuve le procès-verbal de la séance 20 avril 2012 à Evian.

Sur proposition de Brigitte VILLEPREUX, le Bureau Directeur étudie les modalités d'attribution du Fonds d'Aide au Développement des Territoires et à l'Emploi (FATDE) 2012 qui concerne la saison sportive 2011-2012.

La première partie de l'aide qui représente 50 % a été mandatée aux Ligues et Comités courant mars 2012 pour attribution en avril 2012. Le solde et les échéances seront attribués fin octobre 2012 pour paiement en novembre 2012, selon le calendrier habituel.

Un rappel est donné sur la répartition de cette enveloppe du Fonds Emploi, attribués aux postes réservés à l'encadrement des pôles et des chargés de développement (postes aidés à l'issue du Mondial féminin 2007) ; ces postes doivent être affichés au regard des aides de l'Etat liés à la politique fédérale.

La deuxième partie de l'enveloppe concernait les postes de CTF liés au travail de proximité mis en place dans les Ligues et les Comités pour à la fois la détection des jeunes joueurs, les formations et le développement du handball.

Cette enveloppe fera l'objet de nouvelles propositions à partir de la prochaine saison sportive et pour l'enveloppe 2012-2013 en fonction des bilans et analyses qui seront faits par le groupe de coordination fédéral à l'issue des visites programmées sur le dernier trimestre 2012.

La troisième partie concerne l'aide à la territorialité dont l'engagement vers des politiques territoriales partagées a fait l'objet d'un vote à plus de 97% des exprimées lors de l'AG d'Evian.

Le Bureau Directeur approuve à l'unanimité le principe du versement d'un bonus exceptionnel pour les territoires qui se sont engagés de manière forte selon le cahier des charges des politiques territoriales. Egalement l'attribution d'un bonus aux territoires qui ont marqués leur volonté de s'engager dans certains domaines vers un travail collaboratif sur des schémas territoriaux et/ou de la gouvernance partagée.

Ces bonus seront versés aux différents territoires en décembre 2012 et clôtureront l'attribution du Fonds Emploi de la saison 2011-2012.

A la demande du Président, un courrier sera envoyé aux Présidents de Ligues et de Comités dans la deuxième quinzaine de juin, après les résultats des élections dans ces territoires, pour préciser ces modalités.

Alain JOURDAN et Philippe BANA présentent le projet de structuration de l'arbitrage et la solidification de la paire LAAZAR/REVERET considérée au niveau international comme une des meilleures du monde. Pour leur permettre de répondre aux sollicitations nationales et internationales un dispositif expérimental de professionnalisation va être mis en place afin de leur permettre de poursuivre leurs carrières d'arbitres dans le handball. L'objectif sera à partir de cette expérimentation de réfléchir à rendre plus disponible autour des métiers du handball, un certain nombre d'arbitres ou binômes français qui seront amenés à officier dans le handball professionnel.

Le Bureau Directeur acte la création d'une Direction Technique Nationale de l'Arbitrage (DTNA) dont la présentation est faite aux élus avec une répartition des tâches et des missions entre François GARCIA (Président de la CCA), Alain DESSERTENNE (DTN dans le domaine de la formation) et Laurent REVERET (développement de l'arbitrage). Philippe BANA s'engage à mettre un temps complet à la disposition de cette organisation ainsi qu'un certain nombre de cadres techniques à temps partiels à hauteur de 3 à 4 équivalents temps plein.

Michel JACQUET est chargé en lien avec Claude SCARSI d'étudier les conditions juridiques et financières concernant l'évolution des situations professionnelles de Laurent REVERET et Nordine LAAZAR.

Philippe BANA présente le calendrier des matches internationaux en France et à l'étranger pour la fin 2012, et les années 2013 et 2014 dont les « Golden League » féminine et masculine.

Claude PERRUCHET présente une synthèse sur la note reçue du CNOSF concernant la gouvernance des Fédérations à travers le dialogue à instaurer avec le monde professionnel, les différents modes scrutins et les collèges aux élections fédérales, les membres des fédérations, l'organisation des organes dirigeants, certaines limitations dans les mandats, la représentation dans les instances dirigeantes. D'une manière générale, les statuts de la FFHB répondent bien dans l'ensemble aux orientations figurant dans ce document mais des modifications seront nécessaires pour intégrer des éléments nouveaux évoqués dans cette note du CNOSF. Joël DELPLANQUE souhaite avec le Bureau Directeur que la modification relative à la limitation d'âge soit proposée à l'Assemblée générale électorale d'octobre après une discussion en Conseil d'Administration le 15 juin prochain.

Le Bureau Directeur propose, à l'initiative d'Alain KOUBI et du Président, une décision d'accompagnement financier des clubs pour les finales départementales et régionales de Coupe de France 2013 qui auront lieu le samedi 25 mai 2013 à Bercy. Précisément, le trésorier propose de porter de 25 à 30 euros l'engagement en Coupe de France, à tous les niveaux, afin de permettre une prise en charge de l'ensemble des déplacements des 8 équipes finalistes des coupes régionales et départementales. En outre, cette augmentation permettra également d'accroître l'aide aux déplacements pour les finales de secteurs et de zones. Le Bureau directeur approuve à l'unanimité cette proposition et confie le soin à la COC nationale de diffuser l'information adéquate dans les meilleurs délais.

D'autre part, le Bureau Directeur, après un tour de table, souhaite que la finale qui ne pourra pas avoir lieu à Bercy au printemps 2014 à cause des travaux de restructuration prévus sur cette période sur le site, reste organisée sur Paris dans un lieu à déterminer. En effet, la finale à Paris demeure un souhait largement majoritaire pour un certain nombre de raisons liées au symbole que représente cette finale et aux moyens de transport plus simples pour l'ensemble du territoire français.

Le projet de calendrier fédéral institutionnel pour la saison 2012-2013 est adopté à l'unanimité.

Alain JOURDAN présente le rétro planning et les éléments de la préparation de l'Assemblée Générale électorale qui aura lieu le 13 octobre 2012 à partir de 14 h au CNOSF et en soirée au Musée des Arts Forains de Paris. Un courrier précisera aux Ligues et Comités les modalités de dépôts des candidatures et de participation à cette Assemblée. Le Secrétaire Général en collaboration avec Cécile MANTEL fera paraître sur le site officiel fédéral toutes ces informations ainsi que les règles précisées dans l'annuaire fédéral d'accès aux moyens de communication pour les listes candidates à ces élections.

Le Bureau Directeur, après présentation des candidatures éventuelles pour l'organisation des Inter pôles masculin et féminin, maintient sa confiance pour ces organisations à la ligue du Lyonnais et à Vaulx en Velin pour la compétition masculine et à la Ligue de Franche Comté et à Besançon pour organiser la compétition féminine des Interpôles 2013 et 2014.

Un appel à candidatures sera lancé en fin 2013 pour une organisation que la FFHB souhaite que ces compétitions, tous les 4 ans, soit déplacées sur le territoire national pour la promotion auprès du public et des institutionnels.

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, il est proposé, compte tenu de l'horaire, de reprendre cette réunion le lendemain à 9 h 30. La séance est levée à 14 h 15.

La séance est ouverte le samedi 26 mai à 9 h 30 à l'Hôtel Campanile Perrache de Lyon.

Conformément à l'article 12 du Règlement Intérieur fédéral et sur proposition de Marie BOURASSEAU, le Bureau Directeur désigne Madame Laure LECHARDEUR de la Ligue de Provence Alpes comme membre de la Commission nationale des Réclamations et Litiges.

Alexis MANOUVRIER rappelle que l'objectif de créer une plateforme multimédia participe de la volonté de développer et d'améliorer les moyens de communication. Il s'agit :

- de gagner en visibilité sur les écrans numériques ;
- d'agréger sur un seul site les contenus vidéos existants (notamment Hand TV) dont l'audience demeure trop confidentielle et d'en produire de nouveaux ;
- de fidéliser encore davantage la communauté du handball et de capter de nouveaux publics notamment dans la perspective du mondial de 2017.

La plateforme multimédia porte deux projets en un : il s'agit tout d'abord de produire des images, des vidéos de handball autour des univers des équipes de France, de la LNH, de la LFH, de la coupe de France et du monde amateur puis de les commercialiser.

La mise en place de ces outils passe donc par une externalisation de la maîtrise d'œuvre du site ; la FFHB en assurant la maîtrise d'ouvrage en partenariat avec la LNH. Ce projet nécessite un budget de l'ordre de 500 à 800 000 Euros par an. Des études de faisabilité sont en cours prenant en compte notamment le contexte de renégociation des droits TV.

Patricia SAURINA évoque la Nuit du Handball qui se déroulera à Bobino le 1^{er} juin en soirée avec un partenariat LNH/LFH (plus de 370 convives). Il semble que ce type d'évènements puisse motiver un certain nombre de partenaires pour afficher ensemble l'image de notre sport.

L'évolution des compétitions fédérales masculines était envisagée au cours de cette réunion mais Joël DELPLANQUE souhaite que ce sujet fasse l'objet d'une concertation à l'image des Etats Généraux de l'Arbitrage pour amener à des propositions en vue de l'Assemblée Générale 2013. Le Bureau Directeur demande donc que ce sujet fasse l'objet d'une réflexion collective à partir du Conseil d'Administration du 15 juin qu'il s'agira d'élargir aux initiatives permettant de revisiter les différents types de pratique pour faire émerger dans la durée des offres nouvelles pour ouvrir des perspectives par rapport aux besoins des clubs et aux demandes des pratiquants. Il s'agira d'installer des organes de concertation avec les différentes structures joueurs, entraîneurs, dirigeants venant de tous les secteurs sensibilisés à la pratique de notre sport, du débutant au joueur de haut niveau, sur tous les territoires y compris ceux d'outre-mer et concernant tous les publics. Les propositions, autour de la restructuration des compétitions nationales masculines, présentées par Pascal BAUDE qui s'articulent autour de la réduction des poules de N1, N2, N3 à 12 clubs et la création d'une D3 servant de relai entre la PROD2 et la N1 ainsi que la place ou les formes d'intégration des équipes « réserve » dans les championnats de France seront l'un des objets de l'ensemble des réflexions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général